

*ceux de Moïse*; ni même plusieurs écrivains (1) plus récents, qui font peu d'état de ce concile parce qu'il fut assemblé sans l'autorité du pape, et qu'il augmenta le schisme au lieu de l'éteindre.

D'autres au contraire, à la tête desquels il faut placer Bossuet, et après lui Noël Alexandre, soutiennent que son œcuménicité est tellement certaine, qu'on ne peut la révoquer en doute sans témérité. Mais n'y a-t-il pas plutôt de la témérité à trancher la question d'une manière aussi prononcée?

Sans donner au concile de Pise, remarquerons-nous avec M. l'abbé Peltier (2), le nom odieux de conciliabule, nous dirons simplement que, selon notre manière de voir, ce ne fut pas non plus un concile œcuménique; 1<sup>o</sup> parce qu'il ne représentait pas l'Église entière, puisque les obédiences de Grégoire XII et du soi-disant Benoît XIII refusèrent d'y envoyer leurs représentants, 2<sup>o</sup> parce que ce concile ne fut ni convoqué, ni confirmé par l'autorité des Souverains Pontifes, si ce n'est par Alexandre V, élu par le concile même, et dont la légitimité est encore aujourd'hui contestée. Il convient à un concile œcuménique d'avoir des caractères d'œcuménicité aussi visibles que l'Église même qu'il représente. Mais nous ne pouvons toutefois appeler conciliabule une assemblée composée de prélats respectables, et qui, bien loin de fomenter le schisme, a eu pour objet d'y mettre fin.

Ajoutons avec M. l'abbé Christophe (3) qu'il est permis de dire que, pour terminer le schisme, le concile de Pise fut un coup d'essai malheureux (4).

N<sup>o</sup> 2078.

\* CONCILE DE SALAMANQUE.

(SALMANTICENSE.)

(L'an 1410.) — Ce concile, tenu en présence des ambassadeurs des rois et d'un grand nombre de docteurs, reconnut Pierre de Lune pour le seul véritable pape (5).

(1) Les principaux de ces auteurs sont les cardinaux Cajetan et Turrecremata, Sanderus, Raynaldi, et avant eux saint Antonin, qui appelle l'assemblée de Pise, un conciliabule. (S. Antonin, pag. 3, tit. XXII, c. 5, parag. 5.)

(2) Dictionnaire des conciles, tom. II.

(3) Histoire de la papauté pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, tom. III, pag. 327.

(4) Le P. Labbe, tom. XI, pag. 2114. — Le P. Hardouin, tom. VIII, pag. 79 et suiv. — Von-der-Hardt, pag. 113. — Histoire anonyme, pag. 699. — Martène, Ampl. collect., tom. VII, pag. 981. — Berthier, Histoire de l'Église gallicane, liv. XLIV.

(5) D'Aguiarre, Concil. Hispan., tom. V.

N<sup>o</sup> 2079.

CONCILE DE ROME.

(ROMANUM.)

(L'an 1412 et 1413.) — Ce concile commença vers la fin de 1412, et fut continué peut-être jusqu'au 18 juin 1413. Mais il fut peu nombreux, et le seul acte qui nous en reste est une bulle de Jean XXIII contre les Wicléfites et les Hussites; elle est datée du 22 février 1413. Il paraît que le pape prorogea ce concile jusqu'à la fin de décembre (1).

N<sup>o</sup> 2080.

CONCILE DE LONDRES.

(LONDINENSE.)

(L'an 1413.) — L'archevêque de Cantorbéry assembla ce concile dans l'église de Saint-Paul de Londres, contre un gentilhomme nommé Jean Oldcastel, chef des Lollards ou Wicléfites en Angleterre. Il fut condamné à être renfermé; mais s'étant échappé l'année suivante de sa prison, il excita une sédition qui cessa par sa mort, ayant été repris et pendu, avec plusieurs de ses complices. Ce concile fut terminé le 26 juin (2).

N<sup>o</sup> 2081.

CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE CONSTANCE.

(CONSTANTIENSE GENERALE.)

(Ouvert le 5 novembre de l'an 1414, et terminé le 22 avril de l'an 1418.) — Avant de raconter ce qui se passa dans ce concile dont on a tant abusé pour restreindre et diminuer l'autorité suprême du Souverain Pontife, nous croyons devoir donner la traduction littérale de l'histoire qu'en a tracée le Père Labbe dans le discours préliminaire des actes de ce concile (3). C'est du reste un résumé de ce qui fut traité relativement au schisme, dans la plupart des conciles précédents, et qui jette un grand jour sur cette grave et importante question.

« Comme la réunion du concile de Constance avait eu principalement pour but l'extinction du schisme qui depuis longtemps affligeait

(1) Le P. Labbe, Sacros. concil., tom. XI, pag. 2322. — Le P. Hardouin, Concil., tom. VIII, pag. 203.

(2) Wilkins, Angl., tom. III. — Le P. Labbe, tom. XI, pag. 2323.

(3) Sacrosancta concilia, tom. XII, pag. 1. — Nous empruntons cette traduction au savant ouvrage de Mgr Villecourt, évêque de La Rochelle, et qui a pour titre : La France et le pape, pag. 227.